

Présents : André ALLARDET, Christian BOUILLET, Pierre-François BOURDEAU, Fabrice CORNATON, Georges CURT, Charlotte DEMONQUE, Coralie DIETCHEN, Sandrine DUPIN, Roméo DO-OHANA, Agathe DORMANT, Christelle GUICHARD, Stéphanie LUQUIN, David MAURICIO, Aline NOMME-MOUCHETTE, Sylvain ORENGA, Catherine THOINON, Thierry VAN VOORTHUYSEN, Nathalie VIOUSASSE.

Absents ou excusés : Alain SICARD

Secrétaire de séance : Nathalie VIOUSASSE.

Présents : 18 | Pouvoir : 0 | Votants : 18

La séance est ouverte à 19 heures 15.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

### Approbation des comptes 2025

#### Fonctionnement

**Recettes : 1 211 665 €**

- Fiscalité : 876 022 €
- Produits de services : 66 888 €
- Atténuation de charges : 5 794 €
- Dotations et participations : 183 022 €
- Autres produits de gestion courante : 77 870 €

**Dépenses : 949 841 €**

- Charges de personnel : 425 333 €
- Charges à caractère général : 364 691 €
- Charges financières : 23 974 €
- Autres charges de gestion courante : 126 838 €

#### Investissement

**Recettes : 242 620 €**

- Emprunts : 0 €
- Opérations d'ordre entre sections : 4 322 €
- Dotations et fonds divers : 230 797 €

**Dépenses : 346 636 €**

- Immobilisations corporelles : 113 259 €
- Immobilisations en cours : 10 114 €
- Remboursement d'emprunts : 165 719 €
- Immobilisations incorporelles : 11 444 €
- Subventions d'équipement : 46 098 €

#### **Endettement**

Le stock de dette au 31 décembre 2025 s'élève à 588 353 €, avec une amélioration de la capacité de désendettement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

- Budget communal – Approbation du compte de gestion 2025
- Budget communal – Approbation du compte administratif 2025
- Budget communal – Affectation du résultat de fonctionnement 2025
- Budget eau – Approbation du compte de gestion 2025
- Budget eau – Approbation du compte administratif 2025
- Budget eau – Reprise des résultats eau 2025 au budget principal 2026
- Budget assainissement – Approbation du compte de gestion 2025
- Budget assainissement – Approbation du compte administratif 2025
- Budget assainissement – Reprise des résultats du budget assainissement 2025 au budget principal 2026

## Budget primitif 2026

Le budget 2026 s'inscrit dans un contexte de transition, préparé par l'ancienne équipe, avec des ajustements visant à :

- Préserver la capacité d'investissement de la commune,
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- Maintenir un niveau d'autofinancement satisfaisant,
- Assurer la sécurisation et le renouvellement du patrimoine communal.

Depuis le 1er janvier 2026, les compétences eau et assainissement ont été transférées à la Communauté de communes, entraînant la dissolution des budgets annexes et l'intégration de leurs résultats au budget principal.

Éléments marquants du budget 2026 :

- Volonté de maintenir les taux de fiscalité existants (TFB, TFNB) tout en rétablissant l'équité concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- Dépenses de fonctionnement maîtrisées, avec :
  - Une rationalisation des charges de personnel,
  - Un maintien des charges à caractère général dans l'attente d'une analyse des contrats.
- Investissements recentrés sur la sécurité et la conformité des équipements communaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le budget primitif 2026 :

### Fonctionnement

Dépenses : 1 813 021,73 €

Recettes : 1 813 021,73 €

### Investissement

Dépenses : 2 297 880,68 €

Recettes : 2 297 880,68 €

## Taux de fiscalité pour 2026

Le conseil municipal a décidé :

- De maintenir les taux d'impositions en vigueur 2025 en 2026 pour la taxe foncière :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,42 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,48 %
- De réévaluer le taux de la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires, afin de rétablir une équité fiscale à l'échelle du territoire. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est ainsi porté de 7,76 % à 9,14 %.

## Fixation de l'indemnité du Conseiller délégué

Les conseillers municipaux titulaires d'une délégation peuvent percevoir une indemnité de fonction. Un arrêté de délégation a été pris en date du 10 avril 2026 au profit de Monsieur Thierry VAN VOORTHUYSEN qui est chargé des travaux, de l'urbanisme / foncier et du développement durable :

- Gestion du personnel de la régie et de l'entretien du matériel,
- Travaux d'entretien du patrimoine bâti, routier, mémorial,
- Gestion et suivi de la réglementation RDDECI – PCS,
- Réunions de travaux et les visites de sécurité.

Le conseil municipal fixe l'indemnité correspondante à 14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, dans la limite du taux maximal autorisé (21,38 %), et dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale.

## Révision du montant de l'attribution de compensation 2026

Le Conseil communautaire a décidé de modifier le montant de l'attribution de compensation versée à la commune, le faisant évoluer de 210 617 € à 210 522 €. Cette évolution tient compte notamment des ajustements liés aux charges transférées (chantier d'insertion, gestion des frelons asiatiques, FPIC, etc.).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la révision du montant de l'attribution de compensation 2026 de 210 522,00 €.

### Commission Vie Associative, vie économique, évènementiel

Le conseil municipal a approuvé la révision des tarifs de location de la salle polyvalente L'Athol proposée par la commission :

- Une baisse significative de certains tarifs a été opérée, dans l'objectif de favoriser l'accès de tous à cet équipement communal, notamment pour les habitants et les associations locales.
- Les tarifs sont différenciés selon les catégories d'usagers (habitants, extérieurs, associations, entreprises) et les modalités d'utilisation (semaine, week-end, durée).

Certaines conditions ont été également revues : signature d'une convention de location, fourniture d'une attestation d'assurance responsabilité civile, versement d'acompte, cautions, possibilité de modulation des tarifs pour certaines associations en fonction de leur objet.

Tarifs	Du lundi au vendredi	Journée supplémentaire	Week-end
Habitants de la commune	250 € / j	150 € / j	400 € / j
Personnes extérieures à la commune	500 € / j	200 € / j	700 € / j
Associations communales	1 <sup>ère</sup> utilisation gratuite Après 50 € / j		100 € / j
Associations extérieures, collectivités et organismes territoriaux	300 € / j	200 € / j	500 € / j
Séminaires et entreprises	550 € / j	Demi-journée supplémentaire 350 €	850 € / j
Suppléments - chauffage, période novembre à mars : 80 € / j - sono : 25 € - écran avec vidéo projecteur : 25 € / j			

### Cessation d'activité - Décharge de Résignel

L'ancienne décharge de Résignel, relève du régime des installations classées. La Communauté de communes, compétente en matière de gestion des déchets, a engagé des études de réhabilitation du site, dont l'achèvement est prévu d'ici la fin de l'année 2026. Afin de finaliser la procédure réglementaire, il convient de déterminer l'usage futur du site.

Au regard des études réalisées, un usage de type « autre usage » correspondant à une végétalisation en libre évolution, sans plantation à système racinaire profond a été retenu par le conseil municipal. Le Maire est autorisé à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision. La Communauté de communes sera informée de cette décision.

### Conseil d'administration du C.C.A.S. – Élection des membres

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.), est composé de conseillers municipaux élus par le conseil municipal ainsi que de personnes de la société civile (associations, retraités, acteurs sociaux...), nommées par le maire. Il est présidé par le maire. Le conseil municipal a fixé à 4 membres élus et 4 personnes de la société civile, le nombre de membres appelés à siéger au conseil d'administration du C.C.A.S.

Élus au conseil d'administration du C.C.A.S. : Stéphanie LUQUIN, Aline NOMME-MOUCHETTE, Catherine THOINON, Nathalie VIOUSASSE. Les personnes civiles seront nommées par arrêté municipal.

La séance du conseil s'est terminée à 21 heures 15.

## Rappel des événements à venir dans la commune en juin :

*Mercredi 3 juin :*

- Challenge Vétérans, Amicale Boule Neuvilleoise, bouldrome

*Samedi 6 juin*

- Vente de pains et de galettes, Chasse de Neuville, local des chasseurs
- Portes ouvertes et Fête de tennis, Tennis Club des Bords de l'Ain, Maison des Sociétés
- Cinéma, Syndicat d'Initiative, Salle des Fêtes

*Samedi 6 et dimanche 7 juin*

- Journée maquisarde en hommage à l'opération à Ambérieu en Bugey, Les Paladins de Thol, Château médiéval de Thol

*Dimanche 7 juin :*

- Fête de la pêche, PPVA, Poncin

*Vendredi 12 au dimanche 28 juin*

- Tournoi officiel, Tennis Club des Bords de l'Ain, Maison des Sociétés

*Samedi 13 juin*

- Sur un Air de Familles, Le Cocon, Parc des Peupliers
- Ravioles et feu de joie, Ensemble Harmonique Jujurieux Neuville, Parc des Peupliers

*Samedi 13 au dimanche 14 juin*

- Journées européennes de l'archéologie, Les Paladins de Thol, Château médiéval de Thol

*Vendredi 19 au dimanche 21 juin*

- TMC jeunes, Tennis Club des Bords de l'Ain, Maison des Sociétés

*Samedi 20 juin*

- Challenge Philippe Germain (doublettes par poules), Neuville Pétanque, local tir à l'arc

*Samedi 27 juin*

- Gala de boxe, Bugey Boxe, Le Hangar
- Kermesse, Sou des Écoles, Parc des Peupliers

## Réservez dès maintenant la date du 5 juillet

Cette année, le club nautique de Neuville-sur-Ain fête ses 100 ans !

Un siècle d'histoire locale... ça se célèbre !

Fondé en 1926, le club a traversé les époques et les épreuves. Son site fut détruit par les Allemands lors de la bataille contre les maquisards, le 11 juillet 1944 à Neuville-sur-Ain. Remonté pour la pratique du kayak, puis arrêté de nouveau, le club renaît en 2014 avec la pratique de la joute nautique, méthode lyonnaise. Aujourd'hui, c'est une association bien vivante au cœur du village. Pour marquer cet anniversaire exceptionnel, La Joute vous donne rendez-vous pour sa fête annuelle le dimanche 5 juillet 2026 !



- Buvette et restauration sur place dès 11 h
  - Démonstrations et combats à partir de 13 h 30
- Les adhérents ouvriront les démonstrations, suivis de jeunes jouteurs du club de Ternay, engagés en championnat de France. Plusieurs méthodes de joutes seront présentées : l'occasion de découvrir toute la richesse et les subtilités de ce sport classé comme sport de combat.

La tradition veut que les joutes soient accompagnées de musique, alors place à l'ambiance ! La Batucada de Lagnieu rythmera les passes sur l'eau. D'autres animations sont au programme : une exposition photo et historique réalisée par l'association du Patrimoine de Neuville, du matériel d'époque exposé par l'écomusée Les Vieux Clous, une tombola et une surprise.

La joute nautique est un sport d'équipe où le collectif est essentiel, porté par de belles valeurs de respect et de convivialité. Une pratique unique dans le département, qui met en lumière le patrimoine et le site d'entraînement au bord de la rivière d'Ain.

*Envie de les rejoindre ?*

Le club est ouvert aux femmes et aux hommes à partir de 18 ans. Pas besoin de jouter pour faire partie de l'aventure : ramer, naviguer, partager... chacun y trouve sa place !

Venez rencontrer la Joute lors de ses entraînements, de mi-mai à mi-septembre, chaque dimanche de 10h à 12h.